



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 26/03/2024
Dossier complet le : 08/04/2024
N° d'enregistrement : K/K2024 03 26

1 Intitulé du projet

Construction d'un nouveau bâtiment en extension de bâtiments existants au sein de l'établissement Stäubli Faverges pour le développement de l'activité de fabrication de Robots.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Stäubli Faverges

Raison sociale

Stäubli Faverges

N° SIRET

3 2 5 7 2 0 7 2 0 0 0 1 1

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

Dalmasso

Monsieur

Prénom(s)

Jean-Marc

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1. ICPE à enregistrement 39a. Travaux, constructions et opérations d'aménagement qui créent une surface de plancher ou emprise > ou = 10 000 m ²	1b. Etablissement déjà à enregistrement. Projet modifiant rubrique 2563 (passage E) et 2940-3 (passage à DC). Le bâtiment comporte une partie bureaux et une partie halle de production pour une emprise au sol de 7353 m ² et une surface de plancher de 16 405,16 m ² .

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à construire un nouveau bâtiment (nommé bâtiment 21.2) comprenant une partie bureaux et une partie halle de production, dédié à la production de robots Stäubli. Ce bâtiment prendra place sur une partie de l'actuel parking Nord du site (surface déjà artificialisée).

L'actuel parking de la parcelle sera partiellement détruit pour permettre la construction (et l'installation de la phase chantier et base vie) et réaménagé sur l'emprise foncière de l'établissement.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de pouvoir rassembler la production de robots sur une surface dédiée ainsi qu'augmenter la capacité de production, en fonction des prévisions d'évolution du marché et libérer de l'espace dans les bâtiments existants pour les autres activités Stäubli Faverges.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus comme suit :

- Les travaux se dérouleront avec le maintien de la voie d'accès, de livraison et de contournement sur tout le pourtour du site.
- La base vie de chantier est comprise dans l'emprise de la zone, en sécurité vis-à-vis des circulations. Les places de parking supprimées sont déportées sur les parkings existants de l'établissement.

La phase travaux ne modifie pas les rubriques ICPE existantes sur le site.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'activité prévue dans ce nouveau bâtiment ne diffère pas de l'activité robotique actuelle du site. Les rubriques ICPE applicables restent les mêmes. Ce sont les seuils qui seront modifiés avec l'augmentation d'activité et donc deux régimes qui évolueront :

- rubrique 2563 : avec l'installation de nouvelles machines de nettoyage à base aqueuses pour l'exploitation, les volumes de cuve dépasseront les 7500L, la rubrique passera donc de déclaration contrôlée à enregistrement.
- rubrique 2940-3 : si la phase test de peinture poudre s'avère concluante (test démarré à janvier 2024), le volume de robots peints avec cette technologie nécessitera plus de 20 kg/jour d'apprêt, conduisant cette rubrique non classée à ce jour à passer en déclaration contrôlée.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au vu de la localisation du projet dans le périmètre d'un monument historique (église Saint Jean-Baptiste de Viuz-Faverges), le projet a été présenté à l'architecte des bâtiments de France, et à la Communauté de Communes au fur et à mesure de l'avancement de celui-ci (phase esquisse et phase avant-projet détaillé) pour consultation et avis.

A notre connaissance, pas d'autre procédure d'autorisation spécifique sur le projet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
	- 7054,32 m ² - 9350,84 m ² - 11 800 m ² - R+2 (Bureaux) R-1/R (Prod)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1 Voie : rond-point Robert Stäubli

Lieu-dit :

Localité : Faverges-Seythenex

Code postal : 7 4 2 1 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 5 ° 7 5 ' 1 1 " 3 Lat. : 0 6 ° 2 9 ' 2 7 " 4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Communes traversées :

Faverges

Parcelles projet bâties : 5439 / 6403 / 1950 / 2948 / 2995 / 2993 / 2962 / 2991 / 2959.

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy
Zone UX (secteur accueillant des activités économiques).

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

L'arrêté préfectoral d'exploitation du site de Stäubli Faverges a été signé le 04 Septembre 1997. La prise en compte du régime d'antériorité et la mise à jour des rubriques soumises à déclaration ont été respectivement prises en compte en 2014 et 2015.

Un porter-à-connaissance a été déposé à la DREAL le 13 juillet 2023 afin de décrire l'ensemble des dernières modifications des bâtiments existants incluant ce nouveau projet nommé bâtiment 21.2.

Le projet initial du bâtiment 21.2 a été largement réduit entre septembre et décembre 2023 au vu de la conjoncture économique actuelle, passant de 3 phases à construire à une seule. Cette réduction majeure réduit également les impacts associés.

Le permis de construire ne portera que sur le projet réduit.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle au Nord du site touchée par la ZNIEFF de type II "Massif de la Tournette", ne fait pas l'objet du projet. Elle reste une parcelle vierge (prairie fauchée).
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Faverges-Seythenex fait partie de la carte Montagne du DGALN (https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/).
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Faverges-Seythenex est incluse dans une zone couverte par un arrêté de protection du biotope "Marais de Giez", mais la localisation du projet est en dehors du périmètre.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Faverges-Seythenex fait partie du parc naturel régional du Massif des Bauges et son Géoparc associé.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone de saisine archéologique et dans le périmètre de protection de monuments historiques de par la présence de l'église de Viuz-Faverger (fondations du V ^e siècle), répertoriée à l'inventaire des Monuments Historiques. Le projet a été présenté à l'Architecte des Bâtiments de France lors de son élaboration. Des sondages Inrap ont été réalisés et le site est libéré depuis le 22/06/2022 (PV en annexes).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un pré-diagnostic écologique a été réalisé par un bureau indépendant et l'emprise du projet ne fait pas partie d'une zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Faverger-Seythenex est couverte par un PPRN approuvé (2011). Le projet se situe dans une zone à risque de cône de déjection et le long de divagations torrentielles historiques (1737 & 1744). La commune n'est pas couverte par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRN est approuvé (2011).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En tant qu'ancien site industriel et de par ses activités, le site de Stäubli Faverger possède une fiche dans le répertoire CASIAS. Toutefois, aucune pollution des sols n'est enregistrée dans l'historique du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans un site Natura 2000 mais à proximité : - Massif de la Tournette (> 5km du site) - Partie orientale du Massif des Bauges (500-700m)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'établissement de Stäubli Faverges et son projet se trouve à proximité de 3 sites Monuments Historiques : - Le château de Faverges (inscrit MH partiellement) - Les thermes antiques gallo-romains de Faverges (classés MH) - L'église de Viuz Faverges (inscrite MH). Le projet entre dans le périmètre de protection de l'église.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite des besoins en eau, principalement pour les eaux sanitaires (toilettes, douches, consommation) pour 74% des besoins et 26% pour la production (base suivi des consommations actuelles). Le raccordement est uniquement au réseau public. De la récupération d'eau de pluie est prévue pour les chasses & l'entretien des espaces verts. La quantité d'eau consommée par an prévisionnelle est de 3800m ³ .
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit ni prélèvement ni rejet au niveau des eaux souterraines. Les eaux pluviales sont collectées et orientées (après séparateurs à hydrocarbures) vers des puits perdus permettant un écoulement progressif même lors des montées en charge en cas de forte pluviométrie.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au vu des décaissages nécessaires, le projet est vu comme excédentaire en matériaux. Un maximum de matériaux sera réutilisé sur place.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les équipements d'alimentation sont déjà disponibles sur le site et le projet ne nécessitent pas de nouvelle alimentation. Le bâtiment sera relié au tout-à-l'égouts pour les eaux sanitaires. Les eaux issues de la production sont toutes considérées comme déchets et traitées comme tels. Elles ne sont pas rejetées dans les eaux usées.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a fait l'objet d'un pré-diagnostic écologique qui n'a démontré aucune perturbation, dégradation ou destruction de l'existant. Les préconisations de l'écologue sont prises en compte dans le travail d'intégration paysagère et des espèces implantées. Le projet prenant principalement place sur une zone imperméabilisée (actuel parking) et très peu végétalisée, la biodiversité sera plutôt favorisée par le projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un pré-diagnostic écologique a été mené pour le projet initial et aucun impact n'a été décelé. Le rapport est joint en annexes.
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé uniquement sur des parcelles déjà utilisées et artificialisées. Le projet s'implante uniquement sur des parcelles faisant partie d'une zone d'activité (UX au niveau de du PLUi).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone n'est pas couverte par un PPR. Toutefois, au vu des activités de Stäubli et par souci d'exhaustivité, une analyse des risques industriels a été menée. Ceux-ci ont été présentés dans la notice de danger du porter-à-connaissance transmis à la DREAL le 13/07/2023.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la zone à risque de cône de déjection de divagations torrentielles historiques du PPRN. Toutefois, aucun événement de ce type n'a été relevé historiquement sur le site.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les risques sanitaires sont d'ores et déjà évalués et monitorés sur le site (rejets atmosphériques des cabines de peinture). Le projet n'engendre pas de nouveau risque à ce niveau.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des moyens de traitement des COVs sont inclus dans l'implantation du nouveau bâtiment, de même de des contrôles des nouveaux équipements conformément à la réglementation.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera du trafic au moment du chantier (engins, camions). Celui-ci sera organisé de manière à limiter les nuisances (ex. implantatio grues, horaires de fonctionnement, etc.). En exploitation, pour les salariés, des moyens doux sont favorisés (vélos, covoiturage, navettes dédiées) et répartis sur l'ensemble du site. Pour les camions, les voies de circulation et quais sont orientés de manière à limiter les zones de fort trafic et les croisements de flux. Organisation de tournées fournisseurs limitant trafic.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier sera source de bruit. Toutefois, celui-ci sera organisé de manière à limiter les nuisances (horaires de travail, plan d'installation de chantier, etc.). Le bâtiment en exploitation ne sera pas source de bruit. Les équipements bruyants installés de manière à limiter le bruit
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(locaux techniques, capotages, etc.) et choisis le cas échéant le moins bruyant possible. Des mesures de bruit émergent sont régulièrement menées sur site, il en sera de même pour le nouveau bâtiment dès la première phase.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les équipements pouvant engendrer des odeurs seront les cabines de peinture. Il est prévu au niveau de l'implantation d'intégrer différents filtres pour limiter les émissions. L'installation sera conforme à l'arrêté ministériel de la rubrique 2940.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce jour, le site n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier engendrera des vibrations lors de la démolition des enrobés, le nivelage et travaux de terrassement. Ces nuisances sont connues et seront limitées en temps et en zonage. Les horaires et l'organisation du chantier seront adaptés pour limiter les nuisances.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En exploitation, l'activité ne génère pas de vibration.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas d'émissions lumineuses. En phase chantier, seules les parties en travaux seront éclairées, mais il n'y a pas de travail de nuit prévu. En phase exploitation, le bâtiment n'engendre pas d'émissions lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les cheminements sont éclairés selon la réglementation, le site est équipé d'une horloge crépusculaire pour gérer l'éclairage. L'éclairage (lux, etc.) est fondé sur le référentiel BREEAM pour avoir le plus faible impact possible.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités engendrent des rejets liquides : déchets peinture, huile & bains des machines de travail des métaux, etc. Toutefois, il s'agit de la même nature que l'activité existante et l'ensemble de ces rejets sont traités comme des déchets dangereux.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a aucun rejet dans le milieu naturel et seules les eaux sanitaires sont raccordées aux eaux usées (SILA).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seules les eaux sanitaires (vestiaires, toilettes, fontaines) sont reliées aux eaux usées. Il n'y a pas d'effluent autre.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera les mêmes types de déchets (DD & DND) que l'activité actuelle (typologie de déchets connue, 57 types, recyclage/revalorisation > 85%). Il s'agit de déchets non-dangereux mais également des déchets dangereux (liés principalement à la production). Les filières de traitement sont connues, le registre des déchets à jour. L'utilisation de TrackDéchets en vigueur. Les quantités de robots produits permettent d'évaluer l'augmentation prévisionnelle des déchets à 12% à capacité totale.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet reste dans l'enceinte des parcelles de zones d'activités et industrielles du PLU. Bien que dans le périmètre d'un monument historique, il ne touche en rien celui-ci, ni les bâtiments et voiries séparant le projet de l'église. Il a été présenté à l'ABF et la communauté de communes pour validation avant dépôt de permis de construire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se place sur des parcelles appartenant à Stäubli déjà utilisées ne modifiant pas les activités humaines alentours.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a pas d'autres projets existants ou approuvés susceptibles d'avoir des incidences cumulées avec le projet 21.2.

Le projet est une extension de l'activité de fabrication de robots actuelle. De fait, le projet ne crée pas de nouvel impact ni danger. Les incidences sont connues et l'augmentation d'activité est évaluée pour chaque facteur. La réduction à la source des incidences du fait de la nouveauté du bâtiment est également réalisée (végétalisation, équipements bruyants, rejets, etc.).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences ne font pas l'objet de diffusion transfrontière.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le pré-diagnostic écologique ne relève aucune incidence sur la biodiversité (rapport disponible en annexes).
L'étude de sols ne décèle aucune zone humide sur l'emprise du projet (rapport joint avec le pré-diagnostic écologique).
La surface a été libérée de tout impact lié aux gisements archéologiques (cf. courrier INRAP en annexes).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le tableau disponible en annexe répertorie les principaux résultats de l'évaluation des incidences du projet. Celui-ci a été présenté selon les aspects environnementaux suivants : énergie, eau, air & climat, déchets, bruit, odeurs, santé, transports, et biodiversité. Pour chaque aspect, les mesures prises en compte dans le projets et celles en cours d'analyses sont répertoriées.
Les facteurs accidentels sont également intégrés.

Les effets et mesures d'évitement et/ou de réduction en phase chantier sont présentés à la fin du tableau.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'extension via un nouveau bâtiment ne change pas les risques inhérents à l'activité. Les grandeurs caractéristiques modifieront un seul ICPE (rubrique 2563) de manière sûre et la rubrique 2940-3 passera à déclaration si les tests techniques en cours sont probant.

Les incidences ont été évaluées dès la phase esquisse du projet et ne révèlent pas d'impact notable.

Enfin, le travail d'intégration paysagère permettent d'améliorer le statut de l'établissement en termes de surfaces imperméabilisées et d'espaces verts. Les analyses amont ne montrent pas d'incidence notable et les préconisations de l'écologue ayant travaillé sur le projet ont été intégrées.

Au regard de l'analyse détaillée des incidences, du respect des arrêtés ministériels et du développement sur un espace d'ores et déjà artificialisé, nous estimons que le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause file), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Pré-diagnostic écologique et délimitation de zones humides	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Courrier de l'INRAP de libération des parcelles suite aux diagnostics archéologiques	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Tableau annexe permettant de détailler les mesures ERC du chapitre 6.5 du formulaire	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Profil BREEAM permettant de travailler sur un référentiel de qualité environnementale reconnu	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Compte-rendu de la présentation du projet à la Communauté de communes & à l'ABF	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Dalmasso

Prénom Jean-Marc

Qualité du signataire Directeur général

À Faverger-Seythenex

Fait le 2 / 5 / 03 / 20 / 24



Signature du (des) demandeur(s)